

**DEL/2024/AE/18****Ecole Saint Exupéry : travaux et convention d'occupation  
pour l'accueil des enfants de l'Institut d'Education Motrice « La Source »**

La Ville de HEM mène une politique d'école inclusive et à ce titre a été interpellée par l'Institut d'Education Motrice La Source pour un projet « hors les murs » facilitant une offre diversifiée d'accueil en « séquences de vie » dans des lieux déjà dédiés par les communes à l'accueil des enfants et qui ne seraient fréquentés qu'en temps partiels

L'ITEM La Source, géré par le GAPAS-Groupement-des-Associations-Partenaires-des-Actions-Sociales, est implantée dans l'ancienne école enfantine d'Hempempont, et ce depuis janvier 1975.

L'ITEM accueille 20 enfants de 2 ans et demi à 10 ans. Il s'agit d'enfants en situation de polyhandicap, avec troubles associés : moteur, épilepsie, troubles de l'oralité, du comportement, de l'apprentissage, du langage. 55% d'entre eux sont atteints de maladies rares. Le fonctionnement est basé sur les principes de l'éducation structurée qui permet d'offrir des repères stables au niveau du temps, de l'espace et une sécurité affective grâce à la permanence des adultes et des enfants. La finalité de leur accompagnement est le développement des compétences sociales de l'enfant pour lui permettre une inclusion dans la société.

Depuis 2018, une convention tripartite et par reconduction tacite permet la présence d'une classe dite externée au sein de l'école maternelle Saint Exupéry. Il s'agit de l'accueil de 8 enfants sur 4 demi-journées par semaine avec pour objectif l'inclusion au sein de l'espace classe. Les autres enfants ne peuvent pas prétendre à l'inclusion du fait de l'importance de leur polyhandicap. De même, le restaurant scolaire Saint-Exupéry est également mis à la disposition de l'ITEM, afin d'y accueillir les enfants pendant la pause méridienne.

En 2001, l'établissement est revu en profondeur avec une restauration progressive des locaux, la mise aux normes d'hygiène et de sécurité et la conformité prévue par la loi. Aujourd'hui, le bâtiment, vétuste, ne correspond plus aux orientations impulsées par le GAPAS et attendues des ministères. L'ITEM La Source est donc à la recherche de locaux de substitution.

Soucieuse de maintenir l'activité exemplaire de cet établissement sur son territoire, et compte tenu de l'expérience acquise dans le cadre du partenariat déjà engagé au sein du groupe scolaire Saint-Exupéry, la ville de HEM propose d'accueillir, au sein de ce dernier, les activités de l'ITEM La Source.

En effet, le groupe scolaire Saint-Exupéry dispose des capacités matérielles d'accueil et de locaux libres d'occupation permettant d'envisager une coexistence de l'école et de l'ITEM sur un site unique, tout en garantissant l'indépendance des deux établissements, dans le cadre de la mise en œuvre et du déploiement de leurs projets pédagogiques respectifs, en particulier sur le temps scolaire.

Le projet qui, par ses implications, revêt un caractère inédit, s'inscrit dans une démarche qui permet à des enfants qui ne sont pas susceptibles de fréquenter une



*Direction Générale des Services*

*Tél. 03 20 66 58 24*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,  
Le vingt en un février,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 14 février et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

-----  
*Nombre de conseillers en exercice : 33  
Délibération affichée en mairie le 28 février 2024*  
-----

**PRESENTS**

Francis VERCAMER, Maire,  
Pascal NYS Adjoints au Maire, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Saïd LAOUADI, Fabienne LEPERS, Adjoints au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Sana EL AMRANI, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Rafik BZIOUI, Christelle DUTRIAUX, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Gaëtan DECOSTER, Clémentine NOUQUERET, Conseillers,

Karima CHOUIA, Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Conseillers.

**ABSENTS EXCUSES**

Jean-Adrien MALAIZE ayant donné procuration à Gaëtan DECOSTER  
Sabine HONORE ayant donné procuration à Blandine LEPLAT



En outre, il conviendra d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'Institut d'Education Motrice La Source fixant une indemnité d'occupation au prorata des mètres carrés occupés suivant les tarifs appliqués sur la ville. A ce jour près de 250m<sup>2</sup> seront utilisés exclusivement par les enfants de l'ITEM. Des espaces seront mutualisés : la salle polyvalente ainsi que le couloir desservant les salles de classes et permettant l'accès à l'étage. Une refacturation des fluides consommés sera établie sur la base des consommations réelles.

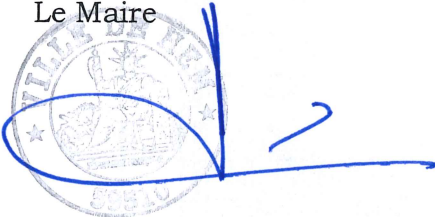
Vu l'avis conforme de la commission Education Jeunesse, du 24 janvier 2024,  
Vu l'avis consultatif de la Commission Urbanisme et travaux, du 30 janvier 2024,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le principe d'accueil de l'Institut d'Education Motrice La Source dans les locaux de l'école élémentaire Saint Exupéry,
- De permettre à l'Institut d'Education Motrice La Source, géré par le GAPAS - Groupement-des-Associations-Partenaires-des-Actions-Sociales de déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires pour la réalisation du projet,
- De permettre à l'Institut d'Education Motrice géré par le GAPAS-Groupement-des-Associations-Partenaires-des-Actions-Sociales de réaliser les travaux
- D'autoriser Monsieur LE MAIRE à signer par voie de décision la convention d'occupation,
- D'autoriser Monsieur LE MAIRE à signer tous les actes administratifs, comptables et financiers nécessaires à la bonne exécution de cette opération.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,

Le Maire





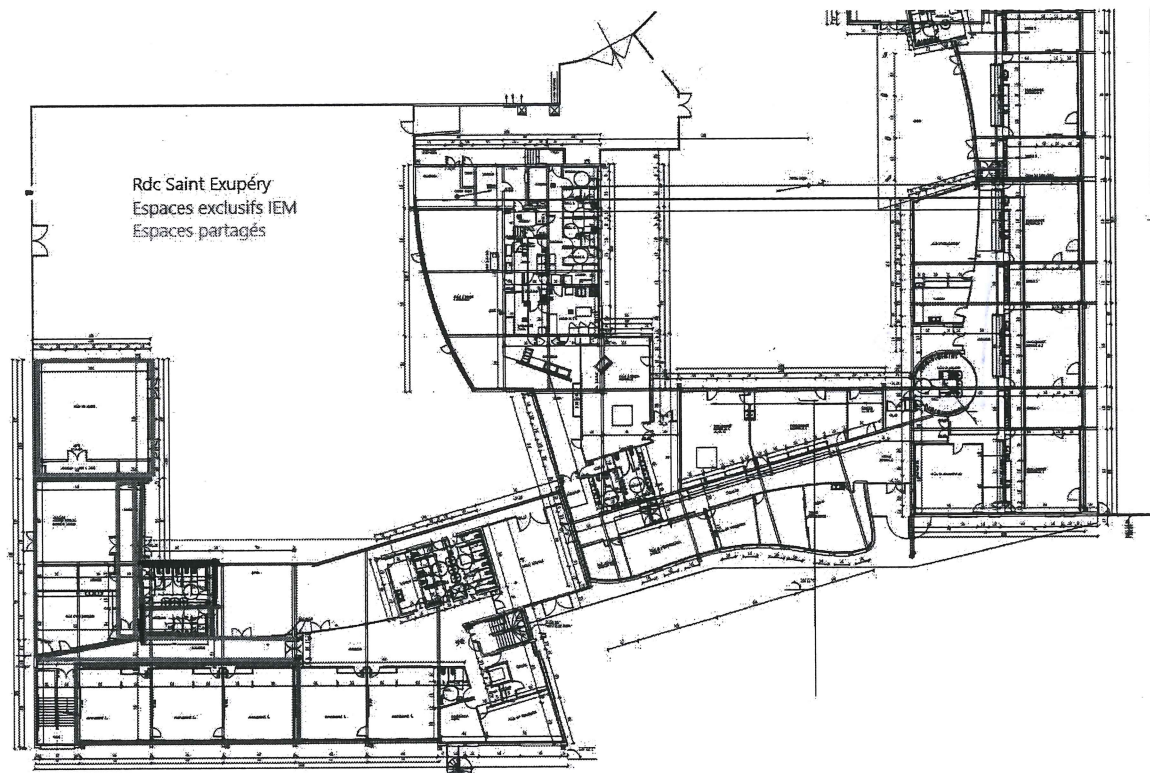
classe, de s'inscrire néanmoins dans un processus d'intégration au sein d'un groupe scolaire.

Ce projet n'entraîne la fermeture d'aucune classe dès lors que l'établissement a la capacité d'accueillir les deux entités d'enseignement.

Ce projet repose sur :

- La mise à disposition d'espaces dédiés par la ville de Hem à l'ITEM (environ 250 m<sup>2</sup>) qui seront réaménagés et équipés pour répondre aux besoins spécifiques des enfants.
- Le partage d'espaces avec l'école (cour de récréation, réfectoire, ...)
- Des actions de sensibilisation pour développer une culture partagée et le vivre ensemble à l'école et sensibiliser les nouveaux et futurs parents
- Des activités et événements communs avec une ouverture sur le quartier.
- Un espace partagé permettant des expériences de socialisation précoce de qualité pour poser dans les meilleures conditions une entrée en école maternelle.

En sus de la prise en charge des travaux nécessaires à la réalisation de ce projet, l'ITEM est conscient d'être redevable d'un loyer annuel et du paiement des fluides consommés.



Afin de pouvoir accueillir les enfants dans les meilleures conditions il convient d'autoriser l'ITEM à réaliser les travaux correspondants et lui permettre de déposer les autorisations d'urbanisme à savoir une déclaration préalable pour les travaux sur la façade rue Denis Cordonnier (porte et fenêtres) et une autorisation de travaux pour les aménagements intérieurs répondant aux normes d'accessibilité et de sécurité. L'Institut d'Education Motrice La Source devra justifier à la ville des assurances nécessaires pour la réalisation des travaux.